



Novembre 2025

Les premiers effets
de la **privatisation**
des transports :

**ILS VEULENT SUPPRIMER
NOTRE CARTE DE CIRCULATION !**



A partir du 1^{er} novembre 2025, 62 lignes de bus de notre réseau ne seront plus exploitées par la RATP. Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence et du démantèlement de l'entreprise publique, elles seront confiées à trois sociétés privées, filiales du groupe RATP ou de Kéolis. Le reste du réseau bus suivra cette même logique jusqu'à fin 2026, en attendant que les lignes de tramway, puis de métro et de RER soient à leur tour privatisées.

Ce choix politique fait par les dirigeants libéraux du pays et de la Région a déjà une première conséquence très concrète : **la carte de circulation dont bénéficient les agents actifs et les retraités de la RATP (articles 136 et 138 du Statut du personnel) ne sera plus valable sur les lignes ainsi transférées.**

A ce jour, voici ce qui est prévu :

- **Les personnels des nouvelles sociétés exploitantes** (agents transférés et nouveaux embauchés) auront à disposition une nouvelle carte de service valable sur l'ensemble du réseau régional. Il s'agit là de la mise en application par Ile-de-France Mobilités (IdFM) de la disposition prévue par la Convention Collective des Transports Urbains à laquelle ces personnels sont rattachés.
- **Les agents actifs demeurant dans l'EPIC** devront « souscrire un abonnement Navigo hebdomadaire, mensuel ou annuel, remboursé par l'entreprise à hauteur de 90% » (communiqué de la direction de la RATP).
- **Mais les retraités de la RATP**, eux, devront payer plein pot ! Soit une ponction non négligeable, d'autant plus que le Pass Navigo va encore augmenter pour passer à 90,80 € par mois dès le 1^{er} janvier 2026. Ironie de l'histoire : cette augmentation décidée par V. Pécresse vise à compenser ce que la privatisation a déjà coûté à IdFM, et notamment les 4,9 milliards € mobilisés pour racheter le matériel roulant et les centres bus, condition nécessaire à la mise en concurrence des opérateurs ...

QUELLES CONSÉQUENCES ?



Cette ponction sur notre pouvoir d'achat vient s'ajouter à toutes les mesures prévues dans le budget 2026. Notamment le gel des pensions et leur sous-indexation programmée sur plusieurs années, le doublement des franchises médicales, la suppression de l'abattement de 10%. Sans oublier la hausse considérable à venir des tarifs de la Mutuelle, conséquence de l'arrêt des mesures de solidarité inter-générationnelle. Supprimer la carte de circulation aux retraités franciliens, c'est aggraver encore un peu plus la situation déjà difficile que vivent beaucoup d'entre nous. **C'est aussi une remise en cause du pacte social liant les retraités à l'entreprise, exprimé dans les dispositions du Statut. C'est inacceptable.**



**L'USR CGT RATP revendique
non seulement le maintien de la carte de circulation,
mais aussi sa généralisation à l'ensemble des salariés actifs et retraités du
transport public sur la totalité des réseaux, publics ou privés, d'Ile-de-France.**

**Pour engager la mobilisation sur cette revendication, nous invitons
à signer et faire signer la pétition ci-dessous
adressée à V. Pécresse et IdFM.**

<https://www.cgt-ratp.fr/9178-2/>



LE CALENDRIER DE LA PRIVATISATION DES BUS

La carte de circulation ne sera plus valable sur les ex-lignes de bus RATP selon les échéances indiquées ci-dessous qui correspondent à leur transfert dans les nouvelles sociétés privées.

Date de mise en service	Nouvelle société exploitante (toutes sous statut privé)	Lignes concernées
01/11/2025	RATP Cap Bords de Marne	101, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 116, 118, 120, 124, 127, 201, 203, 210, 214, 221, 303, 306, 520 Noctiliens N11, N16, N31, N32, N33, N34, N35
	RATP Cap Boucles Nord de Seine	66, 74, 85, 137, 138, 140, 166, 174, 175, 177, 178, 235, 237, 238, 274, 340, 537, 538, 574, 577
	Kéolis Grand Paris Vallée de la Marne	206, 207, 209, 211, 212, 213, 220, 310, 312, 320, 321, 421
01/03/2026	ATM Croix du Sud	179, 189, 190, 191, 194, 195, 289, 290, 291, 389, 390, 391, 394, 595 Noctiliens N12, N61, N62, N63, N66
	RATP Cap Massy-Juvisy	119, 196, 197, 199, 216, 285, 291, 294, 297, 299, 319, 385, 395, 399, 485, 486, 487, 488, 492, OrlyBus
	Transdev Express Roissy	168, 252, 268, 268, 270, 350, 351, 355, 368, 370, RoissyBus
01/05/2026	Transdev Ourcq	61, 71, 75, 105, 133, 143, 145, 146, 147, 148, 151, 152, 234, 247, 248, 249, 251, 301, 330, 346
	RATP Cap Défense Seine Ouest	22, 32, 42, 43, 52, 72, 73, 93, 141, 144, 157, 158, 159, 160, 163, 164, 165, 167, 176, 241, 244, 258, 259, 262, 263, 272, 275, 276, 278, 304, 360, 366, 367, 378, 426, 459, 467, 471
	RATP Cap Plaine Saint-Denis	31, 35, 45, 54, 95, 139, 150, 153, 170, 173, 239, 250, 253, 254, 255, 256, 261, 302, 337, 353, 356, 361, 512
01/08/2026	RATP Cap Pompadour	103, 104, 117, 131, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 192, 193, 208, 217, 281, 286, 308, 317, 372, 382, 393, 396, 582, Tvm
	Kéolis Ouest Val-de-Marne	25, 27, 47, 62, 83, 89, 91, 125, 132, 162, 172, 180, 182, 323, 325, 380 Noctiliens N14, N15, N21, N22, N23, N24, N71
01/11/2026	RATP Cap Rive Gauche	21, 24, 28, 30, 58, 59, 63, 64, 67, 68, 70, 82, 84, 88, 92, 94, PC, 123, 126, 128, 169, 171, 188, 260, 388
	RATP Cap Rive Droite	20, 26, 29, 38, 39, 40, 46, 48, 56, 57, 60, 69, 76, 77, 80, 86, 87, 96, 102, 109, 115, 121, 122, 129, 215, 318, 322, 341, 524, 545 Noctiliens N01, N02, N13, N41, N42, N43, N44, N45, N51, N52, N53

POUR DÉFENDRE MES INTÉRÊTS DE RETRAITÉ, J'ADHÈRE À L'UNION SYNDICALE DES RETRAITÉS CGT DE LA RATP

Prénom et nom

Adresse postale

M@il Téléphone

Bulletin à renvoyer à : **USR CGT-RATP 85, rue Charlot 75003 PARIS** ou laisser vos coordonnées sur **usrcgtratp@gmail.com**